

TEXTE ACTION



CAA du 11 septembre 2026 à Lille

CONTEXTE

La rentrée 2026 marque le début d'une courte période qui conduit à des échéances politiques décisives, mais dont les effets sur les politiques publiques et les libertés collectives et individuelles pourraient être massifs, mortifères et durables, si l'extrême-droite accédait au pouvoir.

Cette rentrée est aussi la dernière de la Macronie, dont le dernier avatar gouvernemental se caractérise par un cynisme absolu.

Cynisme écologique

En dépit d'un printemps et d'un été historiquement caniculaires, la rénovation énergétique reste une variable d'ajustement budgétaire. Le gouvernement a choisi de saborder la rénovation thermique des bâtiments scolaires, condamnant les établissements à un mode « survie », enduré dans les établissements et en pleine période d'examens, indigne de la septième puissance économique mondiale.

cynisme budgétaire et économique

Ce renoncement assumé à la bifurcation écologique s'abrite derrière la sempiternelle invocation de la dette. Il s'agit en vérité, pour le gouvernement Lecornu, - dans le cadre européen d'une procédure à l'encontre de la France pour déficit excessif- de pérenniser des options fiscales inégalitaires et une politique de l'offre qui ont bénéficié aux plus riches et aux grandes entreprises et fait exploser le déficit public. Il s'agit aussi de justifier aujourd'hui le refus d'intervenir pour juguler les effets de la hausse du coût de l'énergie et d'amortir les effets de l'inflation sur les ménages. Dans le cadre **de** la préparation du budget 2027, ces orientations sont des signaux politiques qui encouragent à préserver le volume des aides publiques aux entreprises. Ce sont aussi des choix qui veulent engager l'avenir, puisqu'ils permettent d'augmenter (encore) de 36 milliards les crédits affectés à la Loi de Programmation Militaire jusque 2030.

Sans une réorientation radicale, ces priorités sacrifieront, dans le même temps la santé, le logement, le travail et bien sûr l'École publique.

Cynisme dans le domaine international

L'explosion des dépenses militaires - sous l'impulsion de l'OTAN (portant la part des budgets militaires à 5% du PIB d'ici 2025, sommet de juin 2025)- est présentée comme vitale, nécessaire au maintien de la paix, et même source d'innovation et de progrès transposables au secteur civil. Dans le cadre d'options budgétaires qui font l'impasse sur la nécessaire augmentation des recettes fiscales, l'augmentation des ressources consacrées à la "Défense" se fait au détriment des dépenses sociales et affaiblit l'industrie civile. Le développement du commerce des armes, bénéficie d'abord aux multinationales du secteur et leur permet de distribuer des dividendes. Surtout, il engage la responsabilité de la France et l'expose aux risques d'être entraînée dans un conflit par la multitude des acteurs impliqués.

Cynisme éducatif

C'est l'incrimination du rôle des écrans et des réseaux sociaux pour justifier la tendance à la baisse des résultats aux tests PISA, et évacuer le bilan calamiteux d'E. Macron et des ministres successifs de l'Éducation Nationale. Un contre-feu qui masque le risque, bien réel, d'une bascule éducative, qui pourrait

mettre à terre l'Ecole publique à vocation émancipatrice et égalitaire dans un processus de démassification que la Macronie a débuté dès 2018 avec Parcoursup, puis avec le lycée Blanquer avant de s'attaquer plus récemment au collège (Choc des Savoirs, « 800 collèges », instrumentalisation de la baisse démographique pour avancer vers l'Ecole fondamentale). Le dernier rapport sénatorial sur « l'excellence académique », qui propose de supprimer l'accès aux études supérieures, s'inscrit dans ce projet conservateur et souhaite le parachever. Le cynisme éducatif, c'est aussi ce questionnaire "Brisons le silence", dont les objectifs sont bien sûr essentiels pour libérer la parole, mais dont le volume de réponses impliquera un traitement massif par les équipes, on le sait, incomplètes. On est très loin des préconisations de la CIIVISE ou de ce qui doit être fait dans le cadre de l'EVARS. L'énonciation de la possibilité de transmettre les réponses du questionnaire aux responsables légaux, alors même la plupart des agressions ont lieu dans le cadre intrafamilial, limitera la libération de la parole. Les résultats risquent d'être faussés et d'empêcher le but statistique de l'enquête. Il faut des moyens concrets pour permettre la mise en place d'un vrai dispositif de lutte contre les VSS.

EDUCATION

Le bilan de la rentrée 2026 dans le second degré confirme nos analyses précédentes. Il manque encore des professeurs, des PsyEN, des CPE, des AED et des AESH. Les classes sont toujours très chargées et les ajustements de moyens, en très grand nombre cette année, donnent raison aux établissements qui ont dénoncé dès février une sous-estimation volontaire des effectifs prévus. Cependant, ils sont loin d'être à la hauteur des besoins et auront induit des suppressions de dédoublements, de groupes ou d'options...pour pouvoir créer des divisions supplémentaires non financées.

Démographie

Si la baisse démographique est un enjeu particulièrement lourd dans notre académie où près de 20% d'élèves en moins sont prévus d'ici 2035, la communication du rectorat entretient la confusion entre le nombre moyen d'élèves dans le 1er degré d'une part (sous les 20), et le 2d degré d'autre part où les effectifs constatés dépassent désormais les 25 en éducation prioritaires, et restent autour des 35 en lycée.

Au lieu d'améliorer les conditions d'enseignement, le rectorat revendique la réduction de l'offre d'enseignements et avec la complicité des collectivités la fusion d'établissements et l'implantation de classes du 1er degré dans certains collèges. A ce titre, l'expérimentation lancée dans le Pas-de-Calais est d'abord une opération pour forcer la main des CA voire des maires ruraux. Le Snes dénonce, par exemple au collège d'Heuchin, le contenu de la convention d'occupation des locaux qui va bien au-delà de la mise à disposition d'espaces et du service de restauration. En effet, de nombreuses dispositions relèvent des textes sur l'expérimentation pédagogique, qui n'a été soumise à aucune délibération et avis des autorités académiques, alors même qu'un certain nombre conduisent à terme à permettre l'intervention directe des PE dans les classes du collège. Par ailleurs, les collègues du second degré voient se dégrader leurs conditions matérielles d'exercice. Le SNES-FSU décide de lancer une campagne d'information et de mobilisation en prévision de la préparation de rentrée 2027.

La médiatisation des résultats de l'enquête PISA ne peut faire oublier où sont les **responsabilités d'un système éducatif qui ne** parvient plus à lutter contre les inégalités d'origine ni à remplir ses missions au profit de la réussite des jeunes qui lui sont confiés. Le bilan des deux mandats présidentiels dans l'Education est catastrophique. Dans le second degré c'est 9000 postes supprimés pour 9000 élèves en plus accueillis, ce sont des réformes catastrophiques au collège et au lycée qui ont déstabilisé, fait perdre du sens au métier et fragilisé les élèves les plus en difficulté qui n'ont que l'école publique comme source d'épanouissement et de

réussite. Dans la même période, l'école privée a vu ses moyens se renforcer et ses effectifs grossir. Oui le macronisme c'est la ségrégation scolaire renforcée et l'école publique fragilisée. Le SNES FSU porte un autre message, celui d'une école ambitieuse avec des personnels revalorisés, reconnus et confortés dans leurs missions premières, celui d'une remise à plat des réformes néfastes qui ont dégradé toutes ces années les conditions d'enseignement.

Pour le SNES, les leviers de réussite sont bien la taille des classes, l'attractivité et l'amélioration de la formation initiale, la confiance dans les équipes en lieu et place de leur soumission à un management désincarné, le développement d'une politique d'éducation prioritaire pour lutter contre la ségrégation scolaire

Rémunérations, carrières et pensions

Le Snes-FSU œuvre depuis plusieurs années pour mettre la question des salaires sur le devant de la scène médiatico-politique. Aujourd'hui, personne, sauf à faire preuve d'une grande malhonnêteté (*comme la DEPP avec sa note au mois d'août*), ne peut affirmer que les personnels dans les établissements sont suffisamment rémunérés ou que les crises que connaît l'École ne seraient pas liées aux rémunérations insuffisantes des agent.es. La revalorisation salariale des professeur.es, CPE ou Psy-ÉN, AED et AESH est urgente. De nombreux indicateurs montrent que ce déclassement salarial s'aggrave d'année en année.

- - Le premier échelon de la grille indiciaire d'un·e professeur·e, CPE ou Psy-ÉN, représentait en 1980 plus de 2 SMIC, il ne représente plus que 1,04 SMIC à la rentrée 2026. Les fins de carrière ne se portent pas mieux : au dernier échelon de la hors-classe, un·e professeur·e certifié·e qui gagnait 3,5 SMIC en 1989 (*date de création du grade*) ne gagne plus que 2,3 SMIC aujourd'hui.
- - Les salaires des enseignant.es français.es sont parmi les plus bas des pays de l'OCDE. Les enseignant.es allemand.es, par exemple, perçoivent plus du double que leurs homologues français. Il en va de même en Espagne, et dans bien d'autres pays, où les enseignant.es gagnent plus que nous à tous les stades de la carrière.
- - Entre 2020 et 2026, la valeur du point d'indice n'a augmenté que de 5 % alors que l'inflation était de 21 %.
- - Les AED et des AESH, rémunérés aux indices les plus bas (366, 371, 375) de la fonction publique, touchent une indemnité différentielle pour compenser l'écart entre leur salaire et le SMIC. Il faudrait porter l'indice minimum de la FP à 380 pour que tous les agent.es touchent un salaire au moins égal au SMIC.

Malgré ces constats indiscutables, les différents ministres et gouvernements n'ont pris aucune réelle mesure de revalorisation générale depuis plus de 15 ans. Pire, malgré une inflation très importante depuis 6 ans, aucune mesure n'a été prise pour revaloriser les salaires des personnels titulaires et non-titulaires depuis 3 ans, laissant la situation salariale s'aggraver et de plus en plus de personnels s'enfoncer dans la précarité.

Les carrières ne se portent guère mieux. Alors que le PPCR a permis de faire de la hors-classe un débouché de carrière pour la quasi-totalité des personnels, les mesures et les reculs de ces dernières années sont en train de ralentir et bloquer nos carrières. Ainsi, il faut attendre 17 ans après la titularisation pour gagner 400 € de plus. En milieu de carrière, le gel actuel du ratio pro/pro pour l'accès à la hors-classe risque fortement de contraindre les collègues à devoir attendre un an ou deux supplémentaire avant d'accéder à la hors-classe. Enfin, les modalités d'accès à la classe exceptionnelle bloquent l'accès à ce grade pour un grand nombre d'enseignant.es, CPE et PsyEN.

Actuellement, près de 30 000 enseignant.es du second degré, dont une majorité de femmes, sont bloqué.es au

dernier échelon de la hors-classe faute de perspective de promotion à la classe exceptionnelle. En toute opacité, le pouvoir discrétionnaire des hiérarchies locales peut s'exercer et même permettre toutes les formes de discrimination, sans possibilité de recours. Comme le Snes-FSU l'avait prévu ces modalités d'accès à la classe exceptionnelle renforcent l'autonomie managériale des chefs d'établissement, en leur donnant un levier d'action en termes de "gestion des ressources humaines". Cette évolution commence à percuter toutes les dimensions du fonctionnement des EPLE en encourageant les managers à investir le champ pédagogique et éducatif, et à ignorer le cadre réglementaire et statutaire sur le plan collectif (notamment dans le fonctionnement du CA) et individuel (refus de toute répit alternatif et syndical, voire mesures vexatoires).

Les salaires et la carrière, c'est prioritaire ! Cela doit rester la priorité du SNES-FSU jusqu'à l'obtention, entre autres, d'une revalorisation sans contrepartie pour toutes les catégories (*dégel du point d'indice et indexation sur l'indice des prix, rattrapage des pertes*) et d'une carrière accélérée et sans obstacle (*reconstruction des grilles, accès à la classe exceptionnelle pour toutes et tous*). Les salaires et la carrière doivent aussi être les éléments centraux de la campagne de la FSU et du SNES pour gagner les prochaines élections professionnelles. Le 29 septembre ne devra donc pas être une journée de grève isolée pour mettre en avant nos revendications. Le SNES-FSU doit d'ores et déjà envisager les suites à donner à cette journée afin de maintenir la problématique des rémunérations dans le débat public, et gagner pour nos salaires et nos carrières !

Quant aux retraité-es, ils et elles sont plus que jamais pointés du doigt comme des privilégié-es et sont la cible du gouvernement. Dans la préparation du PLFSS 2027, les pensions sont une fois de plus menacées. Le Snes-FSU, dans le cadre du Groupe des 9, revendique la défense du pouvoir d'achat et des retraité-es et la revalorisation des pensions, et s'oppose au gel des pensions complémentaires dans le viseur de l'AGIRC-ARRCO.

Bilan des examens

La canicule particulièrement tenace a aggravé les conditions dans lesquelles se sont déroulés les examens de juin dernier. Mais elle n'est pas la seule responsable de la souffrance des collègues qui ont assuré les missions de surveillance et d'interrogation, ni de celles des élèves également.

Rappelons que la première cause de la désorganisation et du mal-être dans lequel de nombreux. ses collègues sont plongé. es dans la période est liée à la suppression année après année de nombreux postes d'enseignant. es. Pour évaluer un nombre identique d'élèves, il y a moins de professeur. es. La charge de travail s'alourdit automatiquement.

Une autre raison est le manque total d'anticipation et même de volonté de prendre à bras le corps la question du bâti dans les établissements, alors que les alertes sont lancées depuis plusieurs années ; et cette question ne concerne pas que les professeur. es qui interrogent ou corrigent mais toutes celles et ceux qui assurent les cours au collège notamment jusqu'au début du mois de juillet.

Tant que nous n'imposerons pas l'augmentation des effectifs enseignants et tant que nous n'imposerons pas un plan d'urgence pour le bâti scolaire, rien ne changera lors des prochaines sessions d'examen.

Cette année, la situation a été rendue compliquée dans l'académie par le choix du rectorat de repousser la convocation des professeur. es de lettres pour les réunions concernant l'oral, afin de donner le loisir aux chef. fes d'établissement de les convoquer pour les surveillances. Le SNES-FSU a réagi rapidement et obtenu de pouvoir décaler en amont cette réunion afin que les collègues de lettres aient le temps d'examiner et de

lire les textes et les œuvres sur lesquels allaient plancher les candidat.es. Mais dans de nombreux établissements, malgré la consigne du rectorat, les chef.fes ont maintenu les surveillances pour les collègues de lettres.

Ce grand cafouillage a généré des modifications dans les convocations, qui n'ont cessé d'évoluer. La règle à laquelle se tenait le rectorat qui s'engageait à envoyer les ordres de mission un mois en avance a été balayée, des ordres de mission étant annulés et remplacés par d'autres souvent du jour au lendemain.

Ce qui est apparu nettement, c'est le mépris que peuvent manifester un certain nombre de CE vis-à-vis des conditions dans lesquelles les collègues sont amené.es à faire passer les examens : surveillances imposées contre les textes réglementaires, absence de remontée des temps partiels permettant des allègements de mission, absence éventuelle d'efforts pour aménager les salles d'interrogation, choisir les plus fraîches, distribuer gratuitement de l'eau. Le SNES-FSU doit préparer les collègues à réagir collectivement aussi sur les lieux d'interrogation.

Enfin, utilisant la canicule, le rectorat de Lille a d'ores et déjà proposé un calendrier des épreuves d'EAF qui seraient exclusivement matinales et pourraient se prolonger jusqu'au 9 juillet ! Ainsi, au lieu de réfléchir aux conditions matérielles dans lesquelles les épreuves pourraient être organisées en équipant les salles de moyens de ventilation ou de climatisation, en choisissant les salles les moins exposées, les établissements les mieux isolés, etc., le rectorat prépare les personnels à assumer seuls les conséquences de la crise climatique et de l'inaction des pouvoirs publics.

"Educations à" et multiplication des missions"

A la rentrée 2026, dans le cadre du « plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale » le ministère a choisi de mettre en place un plan de formation « économique , budgétaire et financier » à destination des élèves de quatrième. Ce plan de formation fait peser sur les individus qui seraient simplement mal éduqués les conséquences des politiques économiques désastreuses mises en place ces dix dernières années.

Cette éducation financière doit être accompagnée d'une formation aux droits de trois séances de deux heures. Alors même que les heures d'EVARS ne sont pas assurées dans la majorité des établissements et que les collègues participant aux programmes Phare le font parfois de manière bénévole. Le ministère demande encore aux équipes éducatives d'assurer de nouvelles missions sans aucun moyen supplémentaire.

Le SNES-FSU de Lille réclame que les moyens humains et horaires nécessaires à la réalisation de l'ensemble de nos missions soient octroyés à l'ensemble des EPLE et que cesse le recours au bénévolat.

Les mandats syndicaux et la représentation des collègues dans les instances doivent être davantage respectées. Les documents préparatoires dans les différentes commissions rectORAles et pour les conseils d'administration dans les EPLE doivent être transmis avec une totale transparence et dans les délais prévus par les textes.

De plus, l'action syndicale ne doit pas déboucher sur des mesures vexatoires (absence d'avis très favorable pour la classe exceptionnelle, convocation au service RH pour des raisons infondées, tentative de décrédibilisation dans les établissements)

Le paritarisme mérite respect et considération, il est une condition incontournable du bon déroulement du processus démocratique et professionnel dans notre institution."

Entrée dans le métier, impacts de la réforme de la formation initiale

La coexistence des deux concours de recrutement (bac+3 et bac+5) a engendré un total désordre dans les opérations d'affectation. Le Ministère a largement sous-estimé le nombre de lauréats du concours bac+3 qui

devraient être affectés en responsabilité du fait de leur niveau de diplôme et non comme élèves fonctionnaires. Les Rectorats n'ont pas pu calibrer correctement les supports et se sont retrouvés à devoir en urgence trouver des berceaux, notamment mi-temps. Cette impréparation a eu des conséquences sur l'affectation de certain-es stagiaires qui, du fait d'erreurs du ministère, n'ont pas pu se positionner sur des berceaux que leur barème leur permettait pourtant d'obtenir.

La rentrée dans les CIO :

A nouveau, cette année scolaire débute avec des personnels manquants (psyEN ou administratif) dans une bonne partie des CIO de l'académie.

Les équipes sortent déjà éprouvées par les 2 premières semaines de septembre lors desquelles elles ont dû faire face à un afflux important de demandes : demandes d'affectation d'élèves sans solution depuis juin, demandes de changement d'établissement à la suite d'un déménagement, révisions d'affectation pour obtenir une formation qui correspond davantage au projet de l'élève, jeunes qui font valoir leur droit au retour en formation initiale... ; ce sont autant de situations auxquelles nous ne pouvons pas toujours apporter de réponse favorable ; dans un contexte d'offre de formation insuffisante. Dans certains CIO le nombre de dossiers a été multiplié par deux par rapport à 2025 alors qu'ils étaient déjà très nombreux (plus de 300 ou 400 dossiers dans certains bassins en 2026).

La manque de places est visible à tous les niveaux du lycée, que ce soit dans la voie générale et technologique ou professionnelle. En raison des moyens insuffisants dans les établissements qui en auraient besoin, les classes sont toujours plus chargées et les proviseurs forcés de faire du surbooking dégradant les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants. Un nombre conséquent d'élèves restent encore sans solution et se verront proposer des formations qui ne correspondent pas à leur projet ; ou des accompagnements par la MLDS qui manque également de moyens en personnels et financiers pour proposer des dispositifs ou accompagnements adaptés.

La solution proposée par le gouvernement pour les élèves titulaires, ou n'ayant pas obtenu un CAP ou bac pro, et qui sont sans solution d'affectation, est le dispositif « Avenir pro + ». Il remplace le PAE déjà existant et qui s'est révélé inefficace et inapplicable. Cette solution n'en est pas une et cache l'incapacité du gouvernement à garantir un réel droit à la formation pour tous.

Carte des CIO : La volonté de démantèlement des CIO du Pas-de-Calais se poursuit ; le rectorat est resté sourd aux arguments des personnels. Le déménagement du CIO de Lens est prévu fin novembre 2026. Un GT sur le regroupement des CIO est prévu le 7 octobre et fait craindre de nouvelles annonces de fusions des anciens CIO départementaux du Pas-de-Calais.

Cérémonie commémorative du 11 novembre

Après la décision de monter en charge le dispositif des « classes de défense », le Ministère de l'Education Nationale entend instaurer autour du 11 novembre une cérémonie d'hommage « aux morts pour la France » dans tous les établissements scolaires, avec un temps fort autour d'une minute de silence et d'une Marseillaise. La circulaire et le guide publié pour sa mise en œuvre préconisent d'aller plus loin dans cette célébration par des travaux de classe ou par l'intervention d'acteurs extérieurs. Curieux mélange des genres qui confond la réflexion critique sur le sens de la cohésion nationale déjà prise en charge par nos enseignements et une célébration patriotique qui entend mettre au garde à vous une jeunesse implicitement accusée de manquer du sens des responsabilités. Le SNES FSU rappelle que les statuts des personnels des EPLE ne sont pas ceux d'un caporal-chef : comme le stipule la circulaire, la cérémonie est du seul ressort du

chef d'établissement, aucun dispositif ne saurait nous être imposé hormis l'accompagnement d'une classe dont on aurait alors la charge dans nos emplois du temps sur un lieu de rassemblement au sein de l'établissement. Notre liberté pédagogique prime statutairement sur toute velléité de chef d'établissement ou de collectifs d'enseignants de mobiliser tout à chacun.e pour investir davantage cette cérémonie. Il est important que les CA puissent aussi cadrer les choses en rappelant ce principe ainsi que celui de la neutralité qui s'impose à l'Ecole. Il ne saurait être question pour des élu.es ou des associations d'entrer dans l'école sous ce couvert et d'y prendre la parole pour mener leurs campagnes d'opinion. Certain.es collègues seront tenté.es peut-être de s'emparer de ce nouveau dispositif pour approfondir leur enseignement, dont acte, mais il appartient au SNES FSU, au-delà des appréciations de chacun.e, de rappeler dans ses publications, ses stages ou ses réunions d'information le sens profond de cette manœuvre politique de la part du camp présidentiel dans un

contexte global dangereux. L'investissement personnel de Macron dans le champ mémoriel n'est pas nouveau mais la cohésion nationale qu'il entend célébrer en symboles est celle qu'il saccage dans la vie sociale en aggravant par ses choix politiques les inégalités, en détruisant les solidarités et en confortant les riches dans un séparatisme de classe toujours plus assumé. La pantomime macronienne en devient pathétique et cette nouveauté face au peu d'empressement des chefs d'établissement et des personnels, souhaitons-le, n'aura peut-être pas plus de suites que les velléités de Sarkozy à imposer à l'école une cérémonie similaire avec la lecture de la lettre d'adieu du militant et résistant communiste Guy Môquet. Mais nous savons trop bien que l'alibi de la cohésion nationale sert aussi de bâillon pour museler le débat démocratique ou pire, pour permettre à l'extrême-droite et aux nationalistes de tout poil de confisquer la parole publique. Parfois encore, « obéir c'est trahir, désobéir, c'est servir ».

NON-TITULAIRES enseignant.es, CPE, Psy-EN...

A la rentrée 2026, la réforme des concours et l'affectation des stagiaires en plus grand nombre qu'attendu dans certaines disciplines (CPE, lettres...) ont entraîné le non-réemploi des contractuel.les ou des affectations plus éloignées pour eux. Nombreux et nombreuses ont aussi angoissé tout l'été en attente de leur affectation qui, lorsqu'elle a été notifiée par l'administration, l'a été très tardivement fin août. D'autres contractuel.les restent à l'heure actuelle sans affectation.

L'absence, depuis 2018, de concours réservés pour les contractuel.les les laisse dans une situation précaire et des conditions de travail qui se dégradent. Le SNES-FSU de Lille demande l'ouverture d'un groupe de travail sur la remise en place de concours réservés pour les contractuels afin de leur garantir un emploi stable et mieux rémunéré. Pour cela, il faut créer des conditions favorables au passage de concours réservés (formation...).

L'augmentation du prix des carburants et de façon générale le niveau de l'inflation pèsent particulièrement sur les non-titulaires.

Le SNES-FSU de Lille réclame une prime carburant immédiate (possible dans le privé mais pas en place dans la fonction publique) afin de soulager immédiatement les plus précaires. Le SNES-FSU de Lille revendique également une augmentation immédiate des salaires pour toutes et tous sans contre-partie.

AESH

A la rentrée 2026, les affectations des AESH posent de nouveau problème. Il n'y a toujours pas de fiche de vœux dans tous les PIAL permettant aux AESH d'exprimer des souhaits et leurs contraintes, il n'y a pas de satisfaction suffisamment importante des demandes de mutation inter-PIAL à cause du manque de moyens d'accompagnement dédiés, il n'y a pas de transparence dans les affectations par les PIAL, créant des

incompréhensions.

Le SNES-FSU de Lille demande un statut de catégorie B de la fonction publique pour les AESH leur permettant de sortir de la précarité mais aussi d'avoir, notamment, une vraie reconnaissance avec un avancement dans une grille indiciaire revalorisée, un vrai système de mutations avec des bonifications liées à leur situation personnelle et plus équitable...

A la rentrée 2026, dans l'académie de Lille, l'expérimentation des PAS est passée de 29 à 99. Si le Rectorat n'a pas fait signer d'avenant aux AESH dans le cadre des PAS et assure que les AESH restent gérés par les PIAL, le SNES-FSU de Lille sera vigilant à ce que cela reste le cas en 2027 lors de leur généralisation annoncée dans l'académie. Néanmoins le SNES-FSU de Lille continue de demander l'abandon de la mutualisation et donc la suppression des PAS et des PIAL avec des recrutements d'AESH à hauteur des besoins.

Nous alertons sur le fait qu'accepter, bon gré malgré, des missions hors de leur circulaire de missions n'est pas une bonne idée : si certaines de ces missions (non rémunérées) peuvent sembler gratifiantes pour les AESH, elles sont révélatrices du manque de reconnaissance des AESH par leur administration. Les accepter sert de prétexte à l'administration pour laisser se détériorer les conditions de travail de ces AESH.

AED

Les AED seront aussi les victimes du budget d'austérité qui se prépare et dans l'académie de Lille, le Ministère exige déjà de reprendre des moyens. Les moyens d'emplois restent insuffisants dans les établissements pour faire face à des missions qui se multiplient, notamment quand le gouvernement affirme sa volonté de lutter contre le harcèlement, lutte dans laquelle les AED sont en première ligne.

Côté salaire, la seule augmentation qu'aura connue cette catégorie aura été celle imposée par la loi afin que leur rémunération ne passe pas en dessous du SMIC qui a augmenté en juillet. Pour les AED en CDI, le Ministère ne respecte toujours pas l'obligation légale qui dispose de mettre en oeuvre une grille de rémunération et, à Lille, le Groupe de Travail dédié à cette question a été annulé et reporté sine die.

Dans ces conditions, la grève du 29 septembre sera l'occasion pour les AED de poursuivre une mobilisation initiée le 2 juin et réussie. Et comme pour les autres catégories de personnel, elle appellera des suites qu'il faut déjà envisager.

CPE : ouvrons le chantier d'une agrégation d'éducation !

Le SNES-FSU, qui a toujours été à l'offensive sur l'identité professionnelle des CPE, n'a cessé de porter cette revendication.

Dans la perspective du 29 septembre, le SNES FSU doit populariser davantage ce mandat historique auprès de la profession pour mobiliser les personnels.

Les élections professionnelles représentent pour la suite une opportunité pour mobiliser les CPE autour de cette revendication ambitieuse qui répond aux enjeux actuels du métier comme aux enjeux de revalorisation de la catégorie.

Ecologie, bâti scolaire

La question du bâti scolaire ne semble toujours pas prise en charge par nos autorités de tutelle. L'annulation récente d'une somme de 40 millions dédiée au plan canicule dans les établissements scolaires par le gouvernement est symbolique d'un manque total de prise en compte de la réalité des conditions de travail des élèves et des personnels qui tant en hiver qu'en été sont confrontés à des difficultés croissantes. Dans nombre d'établissements, ce sont d'abord l'absence de volets, de moyens d'ombrage, de rideaux, l'impossibilité de

ventilation correcte et suffisante qui aboutissent à des températures insupportables dans un contexte où les épisodes caniculaires se multiplient. Qu'attend le ministère pour faire respecter la réglementation : les normes françaises qualifient la température de travail d'inconfortable à partir de 27°C. Elles parlent de risque pour la santé des travailleurs à partir de 30°C pour une activité de bureau.

A l'inverse en dessous de 18°C, l'environnement de travail est qualifié de trop froid par l'INRS et la Norme NFEN7730.

Sans un plan massif d'investissement, impulsé par l'Etat, prolongé par les collectivités territoriales, rien ne changera. Le SNES FSU aux cotés des personnels ne peut se satisfaire de cette situation qui a des conséquences sur la santé de toutes et tous et sur les performances scolaires. Il continuera d'interpeller à tous les niveaux les responsables politiques et éducatifs pour dénoncer les situations calamiteuses de certains établissements. Il exige dans l'urgence un recensement précis des situations les plus dramatiques, la mise en œuvre de travaux d'isolation thermique avant l'été 2027. Il n'est pas acceptable que les conseils départementaux et que le conseil régional des HDF comptent sur la baisse démographique pour s'exonérer de leurs obligations d'investissement et d'entretien.

Le Snes-FSU appelle les personnels à se saisir des CHS afin que leurs représentant-es puissent être associé-es au renseignement de l'enquête académique Bâti scolaire à venir.

ACTIONS

Notre résolution à préparer une grève de plusieurs jours ne doit pas se décliner au conditionnel. En tant que 1ère organisation syndicale de l'enseignement, nous avons la responsabilité d'impulser un changement de braquet dans nos stratégies de mobilisation et nous avons les moyens de nous adresser à toute la profession pour nous expliquer sur ce choix.

La grève du 29 est une première occasion de nous adresser en ce sens à nos collègues pour les préparer à une action offensive et ambitieuse, ouvrant la perspective d'une grève sur plusieurs jours.

Elle prendra appui sur un catalogue revendicatif qui articule salaires, conditions de travail et métier et dans le contexte des débats budgétaires, elle devra dénoncer les choix austéritaires gouvernementaux et populariser - sans même attendre l'issue des élections de 2027 - l'idée que d'autres politiques sont possibles : c'est bien l'action, dans cette année offensive, qui contribuera à proposer une alternative crédible, aux projets de l'extrême-droite et des conservateurs.

Les retraités s'associent à la journée du 29 septembre. Des actions sont prévues le 14 octobre dans les régions contre la menace de gel des pensions complémentaires par l'AGIRC ARRCO. Enfin, une manifestation nationale est prévue à Paris le 19 novembre pour défendre les revendications des retraité-es.

Enfin une manifestation nationale est prévue à Paris le 19 novembre pour défendre les revendications des retraités.

Cérémonie commémorative : des pressions s'exercent déjà jour sur les équipes pour leur confier la préparation de cette cérémonie, Dans certains établissements, à la faveur des échéances électorales à venir, des élu-es tentent d'imposer leur présence intéressée.

Afin de permettre aux collègues de résister aux pressions, et de veiller au respect du principe de neutralité dans les EPLE, le Snes-FSU élaborera un document synthétique rappelant

- ce qui est imposé par la circulaire pour l'organisation de la cérémonie, et ce qui ne l'est pas : quel est le cadrage réglementaire réel de ce type de cérémonie (circulaire, règlement intérieur, conseil d'administration) ? jusqu'où s'impose au personnel (enseignant, aed, aesh) l'obligation de sortir de la classe pour se rassembler dans la cour ?

- Comment la présence d'élus.es est-elle cadrée ? Qu'en est-il d'un non-respect de la neutralité ?

- Comment éviter de s'associer à la présence d'élus·es d'ED ?

Le Snés, avec la FSU, soutient et participe aux actions qui visent à l'adoption d'une **loi-cadre intégrale contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants** et les 3 milliards nécessaires pour la financer : la protection des femmes et des enfants doit devenir une priorité nationale dotée des moyens nécessaires et inscrite dans la durée.

Avec la CGT, et l'Union syndicale Solidaires, le Snés et la FSU appellent à rejoindre les marches du 26 septembre pour y porter les revendications du monde du travail, et posent dix-sept exigences : protection des salarié·es face à la chaleur, moyens pour les services publics en première ligne, et plan d'atténuation financé par la justice fiscale.

POUR : 52

CONTRE : 0

Abst : 0

NPPV : 2

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RI du SNES-FSU

POUR 39

CONTRE 3

ABST 1

NPPV :

Féminisation :

1 contre

1 abst

0 NPPV

41 POUR